

INSTRUCTION N° 73-24 - M
du 15 Février 1973

CLASSEMENT

M

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n°	du
n°	du
n°	du
n°	du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction
n° du

**NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE
DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
APPLIQUANT LES INSTRUCTIONS M 11 ET M 12**

Au cours des dernières années, pour tenir compte des changements intervenus dans la réglementation relative aux recettes et aux dépenses du secteur public local, des modifications ont été apportées à la nomenclature budgétaire et comptable des instructions M 11 et M 12 sur la comptabilité des communes : des comptes ont ainsi disparu, d'autres ont été créés.

Chaque fois, bien entendu, les comptables en ont été informés par diverses instructions, mais ils doivent, s'ils veulent consulter une nomenclature actualisée, se reporter à plusieurs documents ou annoter la nomenclature originelle, devenue ainsi progressivement peu lisible.

C'est pourquoi, afin de faciliter leur tâche, il a paru nécessaire de refondre ces nomenclatures.

Tel est l'objet de la présente instruction qu'accompagne un cadre à jour et rénové de la section de fonctionnement, s'appliquant à toutes les communes et établissements publics locaux soumis aux instructions précitées M 11 et M 12.

En effet, plus rien ne justifie, pour les comptes des classes 1 à 8, l'existence de deux cadres comptables distincts, qui conduisaient parfois à décrire une même opération à des comptes différents, selon l'importance de la commune. Toutefois, dans un premier temps, cette harmonisation nécessaire ne porte que sur la section de fonctionnement, car la section d'investissement requiert des études plus longues, et les comptes de la classe 4 ne pourront être définitivement arrêtés qu'après la réforme en cours de la comptabilité M 11.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION

G

5

RGP	PGT	TPG	DOM	RF	P	TCE	ASA
-----	-----	-----	-----	----	---	-----	-----

INSTRUCTION
N° 73-24 - M
du
15 février 1973.

Bien que cette nouvelle nomenclature soit plus détaillée, pour les communes à comptabilité M 11, elle n'apporte aucun surcroît de travail aux comptables : toutes les rubriques à quatre chiffres sont en effet facultatives, sauf exceptions précisées par instruction. Bien au contraire, le détail des rubriques permettra aux comptables, en cas de doute, de mieux déterminer le *contenu* des comptes.

L'attention de ces derniers est particulièrement appelée sur :

- la disparition du compte 613 : les heures supplémentaires sont désormais retracées au même compte que la rémunération principale ;
- le nouvel intitulé du compte 620, qui permet d'y imputer tous les impôts et taxes, anciens ou nouveaux, attachés aux rémunérations ;
- l'apparition, en comptabilité M 11, des comptes 68 « dotations aux comptes d'amortissement et de provisions » et 78 « réductions de charges », particulièrement utiles pour les services à caractère industriel ou commercial qui n'ont pas la personnalité juridique. Corrélativement, le compte 835 et ses subdivisions sont supprimés.

Les difficultés que pourrait susciter l'application de la présente nomenclature devront être exposées à la Direction, sous le timbre du Bureau D 3.

Le Directeur de la Comptabilité Publique,
Pour le Directeur de la Comptabilité Publique
et par délégation du Ministre :
Le Chef de Service,
PIERRE LADURÉ.

CLASSE 6

CHARGES PAR NATURE

60 Denrées et fournitures consommées :

- 600 Produits pharmaceutiques et d'hygiène.
- 601 Alimentation.
- 602 Habillement.
- 603 Carburants :
 - 6030 Carburants ordinaires.
 - 6031 Super-carburants.
 - 6032 Gas-oil.
 - 6034 Huiles, lubrifiants et graisses.
- 604 Combustibles.
- 605 Produits d'entretien ménager.
- 606 Fournitures de voirie.
- 607 Fournitures scolaires.
- 608 Fournitures de bureau.
- 609 Autres fournitures.

61 Frais de personnel :

- 610 Rémunération du personnel permanent :
 - 6101 Rémunération principale (traitement plus complément provisoire).
 - 6102 Indemnité de résidence.
 - 6103 Indemnité spéciale dégressive.
 - 6104 Complément de rémunération (minimum garanti).
 - 6105 Supplément familial.
 - 6108 Indemnités diverses imposables.
 - 6109 Indemnités diverses non imposables.
- 611 Rémunération du personnel temporaire (mêmes subdivisions que pour le compte 610).
- 615 Rémunérations diverses.
- 618 Charges sociales :
 - 6181 Prestations familiales.
 - 6182 Cotisations patronales pour retraite (C. N. R. A. C. L.).
 - 6183 Cotisations patronales pour Sécurité sociale.
 - 6184 Cotisations patronales pour accidents du travail « auxiliaires ».
 - 6185 Assurances accident du travail « titulaires ».
 - 6186 Assurances capital-décès « titulaires ».
 - 6188 Cotisations de prestations familiales.
 - 6189 Cotisations diverses.

62 Impôts et taxes :

- 620 Impôts et taxes sur les rémunérations.
- 621 Impôts fonciers et taxes foncières.
- 622 Taxes sur le chiffre d'affaires.
- 623 Taxes et impôts sur véhicules.
- 624 Droits de timbres et d'enregistrement.
- 625 Impôts et taxes indirects divers.
- 629 Autres impôts.

63 Travaux et services extérieurs :

- 630 Loyers et charges locatives.
- 631 Entretien et réparation à l'entreprise :
 - 6310 Entretien de terrains.
 - 6311 Travaux d'entretien dans les bois et forêts.
 - 6312 Entretien de bâtiments.
 - 6313 Entretien de voirie et de réseaux.
 - 6314 Entretien de matériel, outillage et mobilier.
 - 6315 Entretien de matériel de transport.
- 632 Travaux d'exploitation à l'entreprise :
 - 6320 Exploitation des coupes de bois.
 - 6321 Exploitation des coupes affouagères.
 - 6325 Travaux agricoles à l'entreprise.
- 633 Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier.
- 634 Electricité, eau, gaz, assainissement :
 - 6340 Electricité.
 - 6341 Eau.
 - 6342 Gaz.
 - 6343 Assainissement.
 - 6344 Chauffage.
- 637 Travaux pour le compte de tiers.
- 638 Primes d'assurances.

64 Participation et prestations au bénéfice de tiers :

- 640 Contingents et participations :
 - 6400 Contingent pour dépenses de police d'Etat.
 - 6401 Contingent pour dépenses d'aide sociale.
 - 6402 Participation au service d'hygiène scolaire.
 - 6403 Participation dans les dépenses de chômage.
 - 6404 Frais de garderie des bois communaux.
 - 6405 Cotisations municipales.
 - 6406 Contingent pour service d'incendie.
 - 6407 Participation ordinaire à charges intercommunales ou interdépartementales.
 - 6408 Frais de contrôle de distribution d'énergie électrique.
 - 6409 Autres contingents et participations diverses.

- 641 Remboursements de frais à d'autres collectivités.
- 642 Participation aux frais des services et œuvres privées.
- 643 Frais de séjour et de stage.
- 644 Honoraires médicaux et frais pharmaceutiques.
- 645 Autres prestations de services au bénéfice de tiers :
 - 6451 Droits d'entrée.
 - 6452 Frais de repas en foyer.
 - 6455 Frais de transport.
 - 6456 Frais d'analyse.
 - 6458 Frais d'inhumation.

65 Allocations subventions :

- 650 Allocations.
- 651 Primes, secours et dots :
 - 6511 Primes.
 - 6512 Secours.
 - 6513 Dots.
- 655 Bourses et prix :
 - 6550 Bourses.
 - 6551 Prix.
- 657 Subventions.
- 658 Versements sur recettes :
 - 6580 Versement au bureau d'aide sociale (taxe sur les spectacles).
 - 6581 Versement à la caisse de solidarité pour la voirie.
 - 6583 Versement sur part représentative de la taxe sur les salaires.
 - 6586 Versement sur taxe d'usage de l'abattoir.
 - 6589 Autres versements sur recettes.

66 Frais de gestion générale et de transport :

- 660 Fêtes et cérémonies.
- 661 Frais de transport :
 - 6610 Transport du personnel.
 - 6611 Frais de déplacement du personnel.
 - 6613 Frets et transports sur petites acquisitions.
 - 6617 Frets et transports administratifs.
- 662 Impressions, reliures et autres prestations de services.
- 663 Documentation générale :
 - 6630 Abonnements.
 - 6631 Bibliothèque administrative.
- 664 Frais de postes et télécommunications :
 - 6640 Affranchissements.
 - 6642 Télégrammes.
 - 6643 Téléphone.
 - 6644 Frais de mandat-carte.
- 665 Frais d'actes et de contentieux.

- 666 Indemnité au maire, aux adjoints et aux conseillers :
 - 6660 Indemnités au maire.
 - 6661 Indemnités aux adjoints.
 - 6662 Indemnités aux conseillers.
- 667 Frais de mission du maire, des adjoints et conseillers.
- 669 Dépenses imprévues.

67 Frais financiers :

- 671 Intérêts :
 - 6711 Intérêts des emprunts à long et moyen terme, non récupérables.
 - 6712 Intérêts des emprunts à long et moyen terme récupérables.
 - 6715 Intérêts des emprunts à court terme.
 - 6716 Intérêts de retard.
- 672 Frais divers sur emprunts.
- 674 Frais de recouvrement, d'assiette et confection des rôles :
 - 6740 Frais de recouvrement.
 - 6741 Frais d'assiette et de confection des rôles.
- 676 Frais de poursuites.
- 677 Charges des services concédés ou affermés :
 - 6770 Charges du service concédé A.
 - 6771 Charges du service concédé B.
- 678 Charges des régies :
 - 6780 Charges de la régie A.
 - 6781 Charges de la régie B.
- 679 Charges des services à comptabilité distincte :
 - 6790 Charges du service A.
 - 6791 Charges du service B.

68 Dotations aux comptes d'amortissement et de provisions :

- 681 Dotations aux comptes d'amortissement de frais extraordinaires :
 - 6810 Dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.
 - 6811 Dotations aux amortissements des frais et des primes d'émission ou de remboursements d'emprunts (1).
 - 6812 Dotations aux amortissements des frais d'études et de recherches (1).
 - 6814 Dotations aux amortissements des frais d'aliénations (1).
 - 6815 Dotations aux amortissements des travaux d'amélioration.
- 682 Dotations aux amortissements des immobilisations (2) :
 - 6822 Dotations aux amortissements des bâtiments.
 - 6823 Dotations aux amortissements des voies et réseaux.
 - 6824 Dotations aux amortissements de l'outillage, du matériel et du mobilier.
 - 6825 Dotations aux amortissements du matériel de transport.

(1) Dans l'immédiat, ces comptes ne seront pas utilisés par les collectivités locales, ni les établissements publics locaux soumis à l'instruction M11. Une instruction ultérieure autorisera leur ouverture et précisera les règles de leur fonctionnement.

(2) En comptabilité M11, ces comptes ne sont éventuellement utilisés que pour les services à caractère industriel ou commercial.

- 685 Dotations aux provisions (1) :
- 6855 Provisions pour risques.
- 6857 Provisions pour grosses réparations.

69 Charges exceptionnelles :

- 690 Remboursement de trop-perçus :
- 6900 Restitution sur taxes locales.
- 691 Subventions exceptionnelles versées.
- 699 Autres charges exceptionnelles.

CLASSE 7

PRODUITS PAR NATURE

70 Produits de l'exploitation :

- 700 Produits d'exploitation :
- 7002 Abonnements et ventes d'ouvrages.
- 7004 Taxes de désinfection.
- 7005 Taxes d'analyse.
- 7006 Droits d'entrée.
- 7007 Ventes de matières.
- 7008 Facturation de travaux.
- 7009 Rétributions de services :
- 70090 Colonies.
- 70091 Crèches.
- 70092 Garderies.
- 701 Produit de l'abattoir :
- 7010 Redevances de l'abattoir.
- 7011 Taxe d'usage de l'abattoir.
- 702 Taxe de visite des viandes.
- 703 Droits de pesage, mesurage, jaugeage.
- 704 Cantines scolaires, études surveillées :
- 7041 Cantines scolaires.
- 7042 Etudes surveillées.
- 705 Taxes pour services rendus :
- 7051 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- 7052 Abonnement pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux.
- 7053 Redevances d'assainissement.
- 7055 Taxe de balayage.
- 706 Taxes funéraires :
- 7061 Droits de séjour dans les caveaux provisoires.
- 7063 Taxes d'inhumation et d'exhumation.

(1) Dans l'immédiat, ces comptes ne seront pas utilisés par les collectivités locales, ni les établissements publics locaux soumis à l'instruction M11. Une instruction ultérieure autorisera leur ouverture et précisera les règles de leur fonctionnement.

- 707 Expéditions administratives.
- 708 Services payés du personnel.
- 709 Autres produits d'exploitation.

71 Produits domaniaux :

- 710 Ventes de récoltes.
- 711 Produits des forêts :
 - 7111 Coupes de bois.
 - 7112 Produit des taxes et droits sur coupes de bois.
 - 7113 Recouvrement des charges sur les coupes.
 - 7115 Menus produits forestiers.
- 712 Taxes d'affouage, pâturage, tourbage :
 - 7120 Taxe d'affouage.
 - 7121 Taxe de pâturage.
 - 7122 Taxe de tourbage.
- 713 Locations sur les droits de chasse et de pêche.
- 714 Locations des immobilisations.
- 715 Droits de voirie, place, stationnement :
 - 7150 Droits de voirie.
 - 7151 Droits de place.
 - 7152 Droits de stationnement.
 - 7153 Redevances pour appareils distributeurs d'essence.
 - 7154 Redevances pour occupation du domaine par des entreprises de distribution d'énergie électrique.
 - 7155 Contributions pour déprédations des voies et chemins.
 - 7156 Droits d'occupation du sol.
 - 7157 Droits d'occupation du sous-sol.
 - 7158 Tolérances d'ouverture.
- 716 Concessions dans les cimetières (produit net).
- 719 Autres produits domaniaux.

72 Produits financiers :

- 721 Revenus des titres et rentes.
- 722 Intérêts des prêts et créances :
 - 7221 Intérêts des prêts à long et moyen terme.
 - 7225 Intérêts des prêts à court terme.
- 727 Produits des services concédés ou affermés :
 - 7270 Produits du service concédé A.
 - 7271 Produits du service concédé B.
- 728 Produits des régies :
 - 7280 Produit de la régie A.
 - 7281 Produit de la régie B.
- 729 Produits des services à comptabilité distincte :
 - 7290 Produit du service A.
 - 7291 Produit du service B.

73 Remboursements, subventions, participations :

733 Recouvrements :

- 7330 Recouvrements sur le F. N. C. A. F.
- 7331 Recouvrements de prestations sur S. S. et sur C. N. R. A. C. L.
- 7332 Recouvrements de traitements.
- 7334 Recouvrements de frais de contrôle de distribution d'énergie électrique.
- 7335 Recouvrements de redevance sur consommation d'eau (décret du 14 décembre 1954) et de participations des services d'eau et d'assainissement.
- 7336 Recouvrements de frais de chauffage, éclairage et autres.
- 7339 Autres recouvrements :
 - 73392 Recouvrements d'impôts et de taxes.
 - 73393 Recouvrements de frais pour travaux et services extérieurs.
 - 73394 Recouvrements de participations et prestations.
 - 73395 Recouvrements d'allocations et subventions.
 - 73396 Recouvrements de frais de gestion générale.
 - 73397 Recouvrements de frais financiers.
 - 73398 Recouvrements de frais de poursuite.

736 Subventions :

- 7360 Subventions pour cantines scolaires.
- 7361 Subventions pour institut médico-pédagogique.
- 7365 Produits des quêtes et contributions volontaires.
- 7367 Bonifications d'intérêts.
- 7368 Subventions pour dépenses d'hygiène et d'aide sociale.
- 7369 Autres subventions.

737 Participations :

- 7370 Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement :
 - 73701 Participation de l'Etat pour l'état civil.
 - 73702 Participation de l'Etat pour les élections et référendums.
 - 73703 Participation de l'Etat pour le recensement.
 - 73704 Participation de l'Etat pour le rationnement.
 - 73708 Participation de l'Etat pour le ramassage scolaire.
 - 73709 Autres participations de l'Etat.
- 7371 Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général.
- 7372 Participation de l'Etat pour l'entretien des sépultures militaires.
- 7373 Participation du Fonds scolaire.
- 7375 Participation du Fonds spécial d'investissement routier.
- 7376 Participation du département.
- 7377 Participation du service départemental d'incendie.
- 7378 Participation des communes voisines.
- 7379 Autres participations.

74 Part représentative de la taxe sur les salaires :

- 740 Attribution de garantie.
- 741 Attribution de répartition.
- 742 Attribution du fonds d'action locale.

75 Impôts indirects :

- 750 Attribution sur permis de chasse.
- 751 Taxe additionnelle aux droits de mutation.
- 752 Licence des débits de boissons.
- 753 Taxe sur les spectacles.
- 754 Taxe de séjour.
- 755 Taxe sur l'énergie électrique.
- 756 Octroi de mer (dans les Départements d'Outre-Mer).
- 757 Taxe sur les chasses louées.
- 758 Taxes indirectes diverses :
 - 7580 Droits de quai.
 - 7581 Surtaxe sur l'électricité.
 - 7582 Surtaxe sur les eaux minérales.
 - 7583 Surtaxes locales temporaires.
 - 7585 Taxe sur la publicité.
 - 7586 Taxe sur les terrains de plaisance.
 - 7587 Taxe sur les jeux.
 - 7588 Taxe locale d'équipement.
- 759 Autres taxes indirectes :
 - 7590 Taxe sur les bowlings.
 - 7591 Taxe sur l'énergie hydraulique.
 - 7592 Taxe sur les campings.
 - 7593 Droits de timbre sur les affiches établies au moyen de portatifs spéciaux.
 - 7594 Redevance pour espaces verts.
 - 7595 Prélèvement sur les P. M. U. de Paris.
 - 7596 Taxe sur les tabacs (en Corse).
 - 7597 Taxe sur les rhums (dans les Départements d'Outre-Mer).
 - 7598 Taxe spéciale sur les carburants (dans les Départements d'Outre-Mer).
 - 7599 Autres taxes indirectes :
 - 75991 Taxe sur les entreprises touristiques.

76 Impôts directs autres que centimes :

- 760 Redevance des mines.
- 761 Taxes somptuaires :
 - 7610 Taxe sur les chasses gardées.
 - 7611 Taxe sur les balcons et constructions en saillie.
 - 7612 Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion.
- 762 Taxe d'apprentissage.
- 763 Taxe sur la valeur en capital des propriétés :
 - 7631 Taxe sur la valeur en capital des propriétés bâties.
 - 7632 Taxe sur la valeur en capital des propriétés non bâties.
- 764 Taxe sur la valeur vénale des propriétés :
 - 7642 Taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties.
- 765 Taxe des prestations.
- 768 Attribution de la Caisse de solidarité pour la voirie.

- 769 Autres impôts directs :
 - 7690 Taxe de pavage.
 - 7691 Taxe de trottoirs.
 - 7693 Impôt mobilier (en Guyane).
 - 7699 Autres impôts directs.

77 Centimes et taxes assimilées :

- 771 Taxe sur le revenu net des propriétés bâties.
- 772 Taxe sur le revenu net des propriétés non bâties.
- 773 Taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation.
- 774 Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels.
- 777 Centimes.
- 779 Subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves.

78 Réduction de charges :

- 782 Travaux d'investissement en régie.
- 783 Production de denrées et fournitures.
- 784 Charges couvertes par des provisions.
- 787 Reprises sur subventions d'équipement reçues.

79 Produits exceptionnels :

- 793 Subventions exceptionnelles.
- 799 Autres produits exceptionnels.

CLASSE 8

RESULTATS ORDINAIRES

82 Résultats antérieurs :

- 820 Résultat ordinaire reporté.
- 826 Charges sur exercices antérieurs.
- 827 Produits sur exercices antérieurs.
- 828 Titres annulés ou admis en non-valeur :
 - 8280 Titres annulés.
 - 8285 Admissions en non-valeur.
- 829 Mandats annulés (ou atteints par la déchéance).

83 Excédent ordinaire capitalisé :

- 831 Prélèvements sur recettes ordinaires.

84 Compte administratif ordinaire.

85 Résultat ordinaire de clôture.

89 Bilan.